



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur du règlement no 534 (2021)**

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le 3 février 2021 le règlement suivant :

**Règlement no 534 (2021) :** Règlement relatif à l'intervention d'un conciliateur-arbitre sur les mécontentes visées par l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2555, chemin Bellevue à Carignan, durant les heures normales de bureau; lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 8 février 2021.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 8 février 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 8 février 2021.

Donné à Carignan, ce 8 février 2021.

Ève Poulin, avocate  
Greffière